Le CESE appelle à accélérer la décarbonation de la chaîne logistique alimentaire et propose des solutions concrètes pour y parvenir

Avis adopté " Quels leviers pour optimiser la décarbonation de la chaîne logistique alimentaire ? "

PUBLIÉ LE 11/03/2026

Le Conseil économique, social et environnemental (CESE) a adopté aujourd'hui en séance plénière son avis « Quels leviers pour optimiser la décarbonation de la chaîne logistique alimentaire ? », présenté par Christophe Grison, Président de la coopérative Valfrance (groupe de la Coopération) et Franck Tivierge, Secrétaire National Fédération Générale Agroalimentaire CFDT (groupe CFDT), au nom de la commission Territoires, agriculture et alimentation. La France s'est engagée à réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES) de 55 % d'ici 2030 par rapport à 1990 et à atteindre la neutralité carbone en 2050. Cet avis met en lumière les enjeux climatiques liés à la logistique et formule 16 préconisations concrètes et opérationnelles pour accélérer la décarbonation de la chaîne logistique alimentaire, qui représente 28 % des flux de marchandises transportées en France. L'impact économique et énergétique des guerres en Iran et en Ukraine confirme l'impérieuse nécessité de traiter ce sujet et d'engager une transformation réelle du secteur pour réduire nos dépendances.
L'avis a été adopté à 113 voix pour.

Chaque aliment consommé en France parcourt en moyenne 1 400 kilomètres sur le territoire national. Derrière cette réalité, une chaîne logistique essentielle à l'approvisionnement du pays, mais aussi un maillon de l'empreinte carbone nationale. La logistique, qui dépasse le seul transport de marchandises pour inclure le stockage, les emballages ou encore les déplacements des consommateurs, représente selon l'ADEME 16 % des émissions totales de GES en France.

La chaîne logistique alimentaire s'est progressivement complexifiée et surtout allongée sous l'effet de la spécialisation des territoires, de la transformation accrue des produits et de l'organisation en flux tendus. Aujourd'hui, le transport intérieur de marchandises repose à 89 % sur la route, avec une prédominance écrasante des énergies fossiles, tandis que les modes ferroviaire et fluvial restent insuffisamment développés au regard des enjeux climatiques et en comparaison européenne.

La décarbonation de cette chaîne se heurte à de nombreux obstacles : coût élevé des poids lourds électriques, maturité et disponibilité limitées de certaines motorisations alternatives, insuffisance des infrastructures de recharge, instabilité des dispositifs fiscaux ou encore vieillissement des infrastructures ferroviaires et fluviales. Les spécificités des produits alimentaires – chaîne du froid, périssabilité, contraintes de délai – renforcent la complexité. Ces défis sont accentués par les émissions liées aux entrepôts, aux plateformes logistiques et aux emballages, alors que seuls 26 % des plastiques d'emballages sont aujourd'hui recyclés.

Dans ce contexte, le CESE souligne que la décarbonation de la chaîne logistique alimentaire ne pourra reposer sur un levier unique ni sur un seul acteur. Elle suppose une mobilisation coordonnée de l'ensemble des acteurs – pouvoirs publics, entreprises, filières agricoles et alimentaires, collectivités territoriales et consommateurs – afin de concilier transition écologique, souveraineté alimentaire et équilibre des territoires.
L'avis montre que des marges de manœuvre existent et que des solutions concrètes peuvent être activées sans opposer performance économique, souveraineté alimentaire et ambition climatique. **C'est l'objet de ses 16 préconisations structurées autour de cinq axes.**

1- Mieux connaître et suivre les émissions de GES de la chaîne logistique alimentaire

Le CESE préconise de stabiliser la méthode de calcul des émissions de GES des différents postes de la chaîne logistique alimentaire et de réaliser une cartographie précise de ces émissions, en confiant cette mission à l'ADEME et au CEREMA, en lien avec les acteurs concernés.

2- Réduire les émissions liées au transport : sortir des énergies fossiles

Le CESE recommande d'adopter une stratégie claire d'orientation des énergies alternatives au diesel, visant à terme une prédominance de l'électrique, tout en tenant compte des contraintes propres aux différents segments logistiques.
Il préconise notamment :
• D'accélérer l'électrification de la chaîne logistique alimentaire ;
• De développer les filières industrielles de batteries et de véhicules de fret terrestres et fluviaux ;
• De garantir un maillage suffisant en bornes de recharge électrique rapides et sécurisées pour les poids lourds, encourager la recharge rapide de nuit ;
• De faciliter, par un développement d'infrastructures de recharge ciblé et planifié par rapport aux limites de disponibilité de ces biocarburants, l'usage transitoire et, pour les circuits les plus difficiles à électrifier, à terme, des biocarburants issus de déchets, de préférence produits localement et sans incidence sur la production alimentaire ;
• De moderniser les infrastructures ferroviaires et fluviales, de développer les plateformes multimodales dans chaque région et de favoriser le report modal.

Le CESE recommande en particulier de sécuriser, dans une loi de programmation décennale, un financement public stable (France et Europe) d'au moins 500 millions d'euros par an pour régénérer, moderniser et développer les installations ferroviaires dédiées au fret.

3- Diminuer les émissions générées par les plateformes logistiques et les entrepôts, soutenir le commerce de proximité

Le CESE appelle à veiller à ce que les acteurs soumis aux obligations du décret tertiaire respectent leurs engagements et à ce que les Régions engagent des programmes de transition pour optimiser la localisation et la décarbonation des sites logistiques.
Il recommande que les nouveaux entrepôts de plus de 5 000 m² liés à la chaîne logistique alimentaire (sauf impossibilité technique démontrée) soient équipés de toitures photovoltaïques dimensionnées pour couvrir une part significative de leurs besoins énergétiques.
Enfin, le CESE préconise de pérenniser et étendre le programme Action cœur de ville, de soutenir le commerce de proximité accessible en mobilité douce et de favoriser les circuits courts et la vente directe.

4- Réduire les émissions liées à la production des emballages et à la gestion des déchets

Le CESE appelle à faire de la décarbonation des emballages un outil de réindustrialisation des territoires en soutenant la création d'unités de production d'emballages éco-conçus, de réemploi et de recyclage.

Il appelle aussi à renforcer la lutte contre le gaspillage alimentaire afin de limiter les flux logistiques.

5- Organiser dans les territoires une chaîne logistique alimentaire durable en favorisant la contractualisation entre acteurs

Le CESE insiste sur la nécessité de développer une logique de coopération territoriale entre producteurs, transformateurs, logisticiens, distributeurs et acteurs publics.
Il appelle à mieux adapter l'organisation logistique selon les types de produits :

- Pour les produits non périssables, en desserrant les délais de livraison, réduisant la fréquence des réapprovisionnements et renforçant les stocks, la massification et la mutualisation ;
- Pour les produits frais et périssables, en réduisant les distances parcourues, en mutualisant collectes et livraisons et en optimisant les taux de remplissage.

Le CESE recommande de mobiliser les 17 marchés d'intérêt national (MIN) pour renforcer, dans les territoires, massification des flux, mutualisation du stockage et optimisation des transports, notamment au bénéfice des produits frais locaux, tout en favorisant quand cela est pertinent le report vers le ferroviaire et le fluvial.

Cet avis est rapporté par Christophe Grison, Président de la coopérative Valfrance qui siège au CESE au sein du groupe de la Coopération et Franck Tivierge Secrétaire National Fédération Générale Agroalimentaire CFDT qui siège au CESE au sein du groupe CFDT. Il a été porté par la commission Territoires, agriculture et alimentation. Cet avis a été présenté lors de l'Assemblée plénière du 11 mars 2026 à 14h. Il a été adopté avec 113 voix pour, 4 voix contre et 8 abstentions.

Contact presse :
Juliette Laurent
06 79 26 37 40
juliette.laurent@plead.fr

Télécharger

© - copyright CESE - Novembre 2026